

02/03/1720

24 AOUT 2005

2 B Lighting Technologies
Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 euros
Siège Social : 7 chemin de Vaubesnard - Parc d'activité de Vaubesnard
91410 DOURDAN
RCS EVRY B 443 180 484

A 882

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 19 JUILLET 2005**

L'an deux mille cinq,
Le dix-neuf juillet,
A 17 heures,

Les associés de 2 B Lighting Technologies, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 Euros, divisé en 100 parts de 80 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au Cabinet AUDICER CONSEIL 505 Place des Champs Elysées - 91026 EVRY CEDEX, sur convocation de Xavier BAZIN, associé, faite par lettre recommandée en date du 28 juin 2005 à chaque associé.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Claude BARDOUX possédant 1 part
Madame Martine BARDOUX possédant (à titre personnel et également en qualité de tuteur de Audrey BARDOUX) 49 parts
Monsieur Xavier BAZIN possédant 49 parts
Monsieur Stéphane BAZIN possédant 1 part

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 100 parts, soit plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Xavier BAZIN, associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un nouveau gérant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

XB

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,
- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur BAZIN Xavier expose aux associés que suite au décès de Monsieur BARDOUX il convient de nommer un nouveau gérant.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

AB
L'Assemblée Générale nomme en qualité de gérant associé Monsieur Xavier BAZIN, demeurant ~~5 rue du Clos - 91130 RIS-ORANGIS~~, pour la durée d'un exercice social qui se terminera le 31 mars 2006. Ainsi, lors de l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2006, il sera soumis au vote la nomination d'un gérant pour l'exercice à venir. Cette assemblée générale ordinaire devra avoir lieu avant le 30 septembre 2006.

** 100, rue Robert Leuthreau 91600 Savigny Longe*

Monsieur BAZIN Xavier ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Xavier BAZIN déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

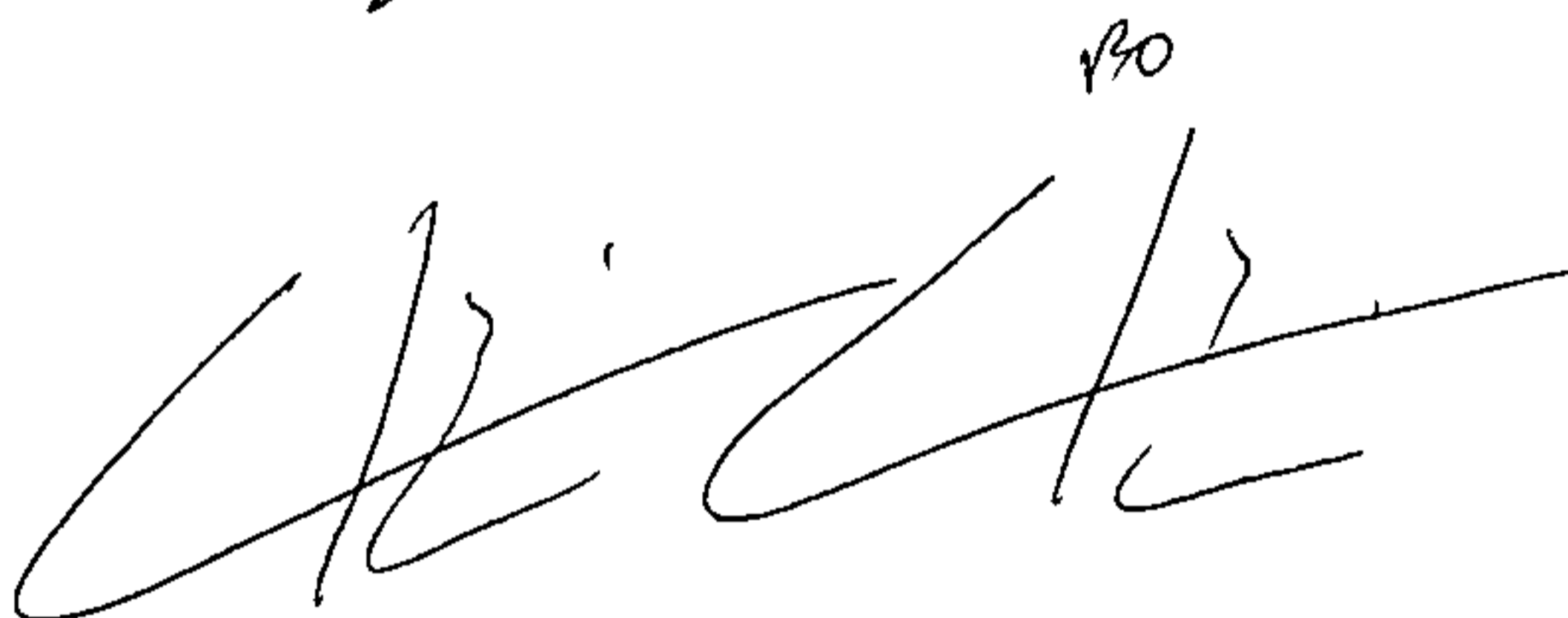
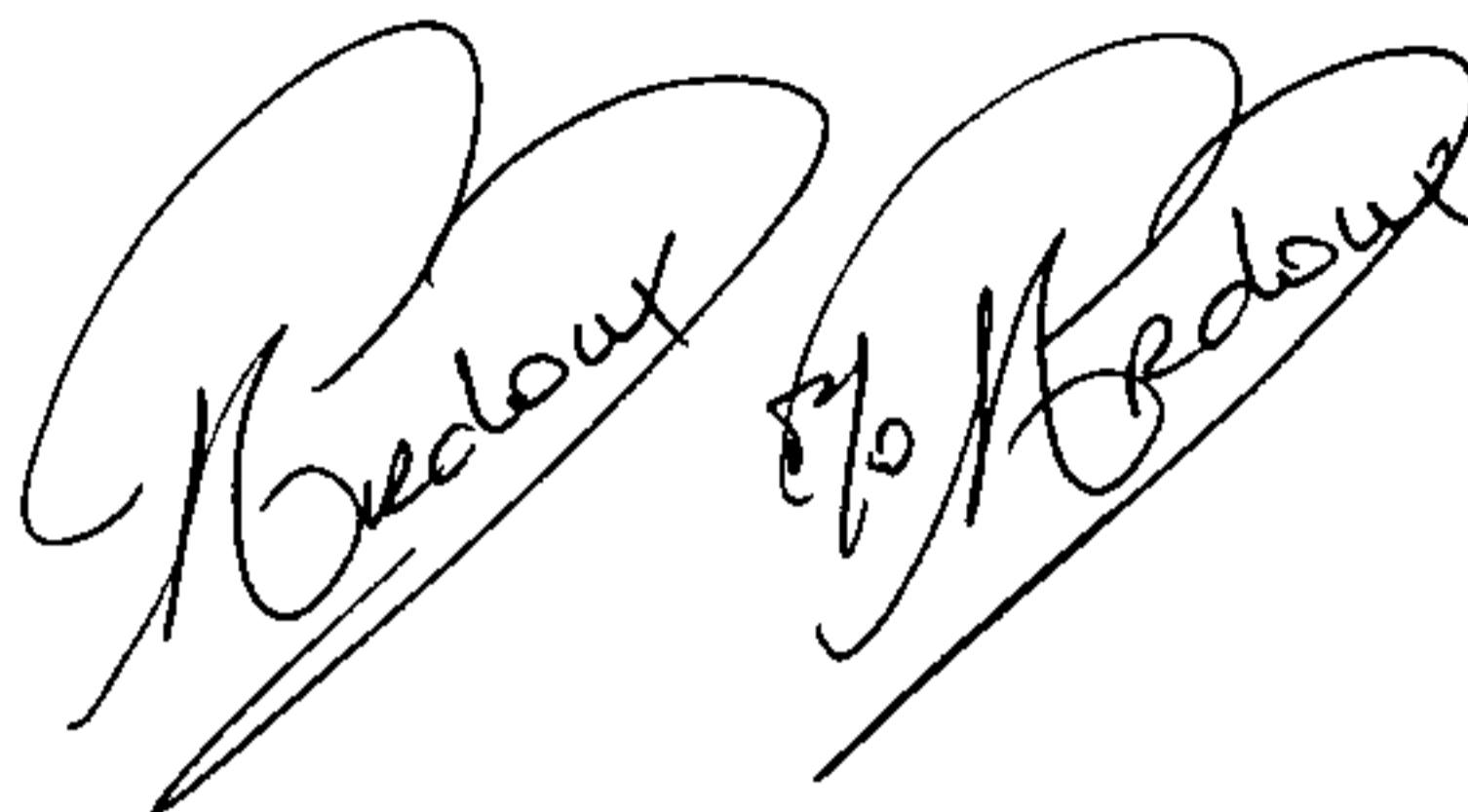
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

AB
AB

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.



Bon pour acceptation des fonctions de gérant.

